

Les cours ont lieu du lundi au vendredi, entre 8h et 18h.

Contribution des familles :

Elle est calculée selon le quotient familial. Vous trouverez ci-dessous les contributions des familles pour l'année scolaire 2024/2025.

- **Pour obtenir votre quotient familial :**

Avis d'imposition sur les revenus. Joindre votre dernier avis d'imposition (sauf catégories E et F).

Indiquer le revenu fiscal de référence sur votre avis d'imposition : R

Indiquer le nombre de parts fiscales sur votre avis d'imposition P

Diviser le revenu fiscal de référence par le nombre de parts fiscales : QF

Catégorie	Quotient familial	Contribution des Familles (Pour tous les élèves)		Internat (à ajouter à la contribution des familles)
		2°	1° - Term	2° - 1° - Term
<input type="checkbox"/> A	0 € à 6 090 €	700 €	750 €	4 700 €
<input type="checkbox"/> B	6 091 € à 9 345 €	990 €	1055 €	4 700 €
<input type="checkbox"/> C	9 346 € à 12 915 €	1 425 €	1 497 €	5 556 €
<input type="checkbox"/> D	12 916 € à 20 895 €	1 646 €	1 718 €	6 134 €
<input type="checkbox"/> E	Au-dessus de 20 896€	1 824 €	1 914 €	6 747 €
<input type="checkbox"/> F	Membre bienfaiteur	1 992 €	2 091 €	6 932 €

- **Réductions :**

- Famille de 3 enfants ou plus dans l'Enseignement Catholique du Loir-et-Cher, dont le Campus.

Réduction appliquée pour les enfants scolarisés **au sein du CAMPUS** de 5 % sur la contribution des familles pour les 2 premiers et 10% pour le 3^{ème} enfant et les suivants : ces réductions sont calculées automatiquement lors de la facturation. Merci de nous indiquer les noms et prénoms et les autres établissements de l'Enseignement Catholique du Loir-et-Cher. **Vous devez nous faire parvenir les certificats de scolarité 2024/2025 avant le 15 septembre.**

- Famille de 2 enfants scolarisés **au sein du CAMPUS** : 5% pour le second enfant.

- **Demi-pension :**

Nombre de repas fixe/semaine	Tarifs
2 repas	541 €
3 repas	811 €
4 repas	1077 €
5 repas	1340 €

Le choix des jours de demi-pension pourra être modifié après remise de l'emploi du temps à la rentrée.

Absence au self : en cas d'absence justifiée (maladie), un avoir de 3 € par repas sera accordé pour une absence de 5 jour consécutifs sur présentation d'un certificat médical. Pour les externes les repas sont facturés au prix unitaire de 8,20 €.

- **Prestations annexes annuelles :**

APEL dont abonnement à Famille & Éducation	26,00 €	Facultatif
APEL Contribution de solidarité	10,00 €	Facultatif
Casier élève (Lycée)	7,50 €	Facultatif
Carte scolaire perdue	15 €	
Livres scolaires	Tout livre perdu ou abîmé sera facturé à sa valeur initiale	

- **Sorties et voyages scolaires :**

L'organisation d'une sortie ou d'un voyage de classe nécessite de payer des réservations ou des entrées dans les musées, les théâtres etc... Des arrhes seront demandées pour les voyages de plusieurs jours. Ces arrhes ne seront pas remboursées en cas de désistement non justifié.

- **Frais de dossier à l'inscription**

80 € pour les élèves issus de l'Enseignement Catholique du Loir-et-Cher.

120 € pour les élèves extérieurs à l'Enseignement Catholique du Loir-et-Cher.

Gratuité des frais de dossier des élèves du campus Notre-Dame des Aydes, Saint-Charles, Saint-Vincent-Père-Brottier.

Ces frais sont acquis à l'établissement, ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription ; ils seront facturés en septembre.

- **Acompte lors de l'inscription et de la réinscription**

Externe : 120 € Demi-pensionnaire : 220 € Interne : 400 €

Cet acompte est exigible lors de la confirmation de l'inscription ou de la réinscription. Il sera déduit de la contribution des familles annuelle. En cas de désistement, l'acompte ne pourra être remboursé sans cause réelle et sérieuse.

L'établissement est habilité à recevoir les boursiers nationaux.